Informations de base	
2003/2580(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la dimension septentrionale **Subject** 4.70.05 Coopération régionale, coopération transfrontalière 6.40.02.02 Relations avec l'Europe du nord et les pays baltes	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
20/11/2003	Décision du Parlement	T5-0521/2003	Résumé
20/11/2003	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2003/2580(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0472/2003	19/11/2003	
Proposition de résolution		B5-0473/2003	19/11/2003	
Proposition de résolution		B5-0474/2003	19/11/2003	
Proposition de résolution		B5-0477/2003	19/11/2003	
Proposition de résolution		B5-0480/2003	19/11/2003	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0521/2003 JO C 087 07.04.2004, p. 0411-0515 E	20/11/2003	Résumé

Résolution sur la dimension septentrionale

2003/2580(RSP) - 20/11/2003 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Dans une résolution commune du Parlement européen, ce dernier se penche sur le plan d'action pour la dimension septentrionale. Constatant que le premier plan fut approuvé en 2000 et que ses perspectives étaient prometteuses, le Parlement européen déplore que cette initiative n'ait pas atteint le

niveau souhaité pour les régions septentrionales du continent européen et les régions arctiques. Pour le Parlement, le deuxième plan d'action 2004-2006, entériné par le Conseil européen 16 et 17 octobre 2003, semble être sur la bonne voie, étant donné que l'adhésion prochaine des dix nouveaux États membres devrait accentuer davantage l'importance de la dimension septentrionale, au même titre que la poursuite du développement et de la mise en oeuvre des politiques de l'Union dans le cadre de l'Europe élargie - Nouveau voisinage. Il se réjouit que les priorités du nouveau plan d'action prennent en compte les principaux points évoqués par le Parlement européen dans ses résolutions antérieures. Elles portent sur les cinq grands secteurs suivants : - économie, affaires et infrastructures modernes, - ressources humaines, éducation, recherche scientifique, problèmes sociaux et de santé, - coopération dans le domaine de l'énergie, - environnement, sûreté nucléaire et ressources naturelles, coopération transfrontalière et développement régional, - justice et affaires intérieures. tout en accordant une attention particulière aux régions ayant des besoins spécifiques, comme Kaliningrad et la région arctique. Le Parlement se félicite en particulier des aspects environnementaux du plan d'action, notamment en ce qui concerne la sécurité maritime dans la mer Baltique et la décision visant à proposer la désignation de la mer Baltique comme une zone particulièrement fragile au sein de l'Organisation maritime internationale. La signature en mai 2003 du programme multilatéral sur le nucléaire et l'environnement en Russie (MNER) est également accueillie comme une avancée majeure sur la voie de l'assainissement et le démantèlement nucléaire en Russie. L'Union européenne devrait, selon le Parlement, prendre l'initiative d'étudier la création d'une agence internationale pour la surveillance de l'environnement et de la non-prolifération en vue d'assurer la coordination des efforts déployés pour aider la Russie à résoudre ses graves problèmes de déchets radioactifs. Le Parlement se félicite du renforcement de la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, notamment en ce qui concerne la lutte contre le crime organisé, la traite des êtres humains, la coopération dans le domaine de la gestion des frontières et de la protection civile. Le manque de propositions concrètes explicitement destinées à aider les populations de la région, notamment en ce qui concerne les Sames, demeure toutefois un défaut. Il convient notamment de renforcer la représentation politique des Sames. Bien que la partie nord-ouest de la Russie soit centrale dans les politiques relatives à la dimension septentrionale, le Parlement regrette que le développement de la fenêtre arctiqueet une coopération politique et scientifique renforcée avec les Canada et les États-Unis soient absents du plan d'action. Une meilleure coordination entre Union européenne, Conseil arctique, Conseil des États de la mer Baltique, Conseil nordique, Conseil euro-arctique de la mer de Barents et autres organismes intéressés aux questions arctiques et régionales est également demandée. Le Parlement estime que les politiques menées au titre de la dimension septentrionale devraient être davantage liées au budget de l'Union européenne. Il demande que la dimension septentrionale bénéficie d'un financement adéquat et se dit préoccupé par les difficultés de mise en oeuvre rencontrées par la ligne budgétaire TACIS relative à la coopération transfrontalière. Le Parlement invite toutes les parties à s'employer activement à mettre en connexion, à l'avenir, les réseaux d'énergie, de transport et d'information de l'UE et de la Russie, en développant les infrastructures de transport de la région : une attention spécifique devrait notamment être accordée à la compatibilité des solutions proposées avec la protection de l'environnement en donnant la priorité aux transports ferroviaires et maritimes.